



[1]

### Repères :

#### Site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

<https://ants.gouv.fr/> [2]

**Depuis 2017, les démarches liées à la carte grise se font uniquement par internet sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés :**

**<https://ants.gouv.fr/>** [2]

Attention ! Certains sites frauduleux proposent leur aide pour la réalisation des cartes grises en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Seul le site officiel de l'ANTS est habilité à faire les démarches liées à l'obtention ou au renouvellement de la carte grise.

- Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture : <https://www.vroomly.com/garage-78/> [3]
- En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes. Plus d'informations [en cliquant ici](#) [4]

**Source URL:** <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/article/carte-grise-attention-aux-fraudes>

#### Liens

[1] <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplsvignes/files/styles/large/public/image/article/capture.png?itok=w9cEEkqg>

[2] <https://ants.gouv.fr/>

[3] <https://www.vroomly.com/garage-78/>

[4] <https://www.vroomly.com/blog/perde-de-carte-grise-tout-ce-que-vous-devez-savoir/>